

Plan d'action de la Commission canadienne de sûreté nucléaire Rapport du vérificateur général du Canada Réglementation des centrales nucléaires

Le rapport du vérificateur général du Canada de décembre 2000, qui a été déposé à la Chambre des communes le 6 février 2001, porte sur l'examen de programmes de réglementation fédéraux en matière de santé et de sûreté (chapitre 24) et des activités de la Commission canadienne de sûreté nucléaire concernant la délivrance de permis et la réglementation des centrales nucléaires (chapitre 27). La CCSN est d'accord avec les recommandations du Bureau du vérificateur général du Canada et prend les mesures suivantes pour y donner suite.

Analyse des risques et évaluation du rendement

27.23 Recommandation du BVG

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) devrait mettre en place un système d'évaluation quantitative du rendement en matière de sûreté, en prenant en compte les volets « sûreté » des autres systèmes utilisés dans l'industrie, et elle devrait utiliser ces cotes, de concert avec une évaluation intégrée et plus rigoureuse des risques et d'autres renseignements qualitatifs, pour établir systématiquement le niveau et le type d'activités de réglementation exigées.

27.23 Réponse de la CCSN comprise dans le rapport du BVG

La CCSN réglemente le rendement en matière de sûreté grâce à un programme complet d'activités de surveillance. Elle convient qu'un système d'évaluation quantitative du rendement des titulaires de permis pourrait, dans le cadre d'un processus intégré d'évaluation des risques, aider à établir les priorités ainsi que le niveau et le type des différentes activités de réglementation. Elle évaluera les options relatives à ces approches.

27.23 Plan d'action de la CCSN

La CCSN surveille de près le rendement de ses titulaires de permis depuis de nombreuses années. Toutefois, les principes de réglementation exigent l'adoption d'un système systématique et transparent d'affectation des ressources, basé sur le risque. Au cours des dernières années, la CCSN a amélioré ses processus de planification et de budgétisation et elle prévoit que, d'ici à 2003, ils seront plus étroitement intégrés et que l'affectation des ressources sera basée sur le risque. Toujours en vue d'améliorer l'affectation des ressources, elle a lancé un projet pilote de gestion systématique des activités de réglementation, qui comprend l'établissement des priorités et la gestion du risque et qui est axé sur les résultats. D'ici à 2003, l'expérience acquise servira à établir une approche systématique pour l'affectation des ressources. En outre, elle évalue des systèmes de rapports de gestion pour fournir à ses cadres une meilleure information aux fins de planification et de responsabilisation.

Pour améliorer les rapports sur le rendement en matière de sûreté, la CCSN envisagera le recours à un système d'évaluation quantitative pour l'évaluation générale du risque. D'ici au début de 2002, elle aura passé en revue le travail fait par d'autres organismes de réglementation nucléaires, en vue d'établir des indicateurs quantitatifs pour l'exploitation

sûre des centrales nucléaires; elle s'attachera également à préciser et à améliorer les indicateurs qualitatifs actuellement en vigueur. Elle se servira de cette information pour assurer que le rendement global de chaque titulaire de permis est bien communiqué et que le plan d'autorisation propre à chaque centrale reflète clairement les domaines prioritaires de surveillance réglementaire; en outre, elle améliorera ses rapports annuels sur le rendement global en matière de sûreté des centrales nucléaires au Canada.

Mesures et échéancier

- ?? La CCSN achèvera son examen des indicateurs de sûreté, quantitatifs et qualitatifs, et elle aura amélioré l'usage qu'elle en fait.
Mars 2003
- ?? Les processus de planification et de budgétisation de la CCSN seront intégrés, et l'affectation des ressources sera basée sur le risque.
Fin de 2003

27.23 Recommandation du BVG

La CCSN devrait également mieux définir ses cotes « acceptable », « acceptable sous condition » et « inacceptable » et mieux intégrer ses constatations pour s'assurer que le rendement global d'un titulaire de permis est bien compris et communiqué.

27.23 Réponse de la CCSN comprise dans le rapport du BVG

La CCSN convient que les cotes « acceptable », « acceptable sous condition » et « inacceptable » doivent être précisées pour favoriser une application uniforme et une meilleure communication du rendement global des titulaires de permis en matière de sûreté. Un examen de l'utilisation de ces cotes est en cours et devrait être achevé d'ici à l'automne de 2000.

27.23 Plan d'action de la CCSN

La CCSN fait l'examen de ses cotes « acceptable », « acceptable sous condition » et « inacceptable » en vue d'adopter une terminologie plus claire et objective, qui reflète une perspective globale en matière de sûreté et qui soit donc plus utile pour la prise des décisions et plus facile à comprendre par toutes les parties intéressées. On prévoit qu'un meilleur système de cotes sera présenté à la Commission d'ici à août 2001 et sera en usage d'ici à la fin de 2001.

Mesures et échéancier

- ?? Un meilleur système d'évaluation du rendement des centrales nucléaires en matière de sûreté au Canada sera en usage.
Fin de 2001

Cadre d'application et de conformité

27.28 Recommandation du BVG

Afin que ses règlements soient transparents et sans surprise pour son personnel, les titulaires de permis et le public, la CCSN devrait achever avec diligence les documents d'application de la réglementation décrivant les exigences qui serviront à évaluer le rendement des titulaires de permis.

27.28 Réponse de la CCSN comprise dans le rapport du BVG

La CCSN convient qu'il est nécessaire d'accélérer l'élaboration d'un certain nombre de politiques, de normes et de guides d'application de la réglementation. Des objectifs précis à cet égard sont énoncés dans son plan stratégique 2000. Pour que le travail avance de façon ordonnée, des cadres supérieurs ont été affectés à plein temps à l'élaboration du cadre de réglementation, et un comité a été créé pour établir quels documents doivent être achevés en priorité.

27.28 Plan d'action de la CCSN

La production des politiques, normes et guides d'application de la réglementation, décrivant les exigences qui serviront à évaluer le rendement des titulaires de permis, avance. Ces documents visent à rendre transparents et sans surprise les règlements et les exigences de la CCSN pour le personnel, les titulaires de permis et le public. On peut consulter les documents actuellement en usage et ceux faisant l'objet de consultations sur le site web de la CCSN à www.suretenucleaire.gc.ca. Ce site contient également la liste complète et une description des documents d'application de la réglementation qui sont actuellement en préparation, mais qui ne sont pas encore disponibles pour consultation publique. D'ici à 2003, toutes les politiques et normes clés seront en place et tous les guides clés auront été diffusés pour consultation publique.

Dans le contexte de la réglementation, il est essentiel que les documents d'application de la réglementation demeurent à jour et soient constamment améliorés. D'ici à mars 2001, la CCSN aura préparé un cadre de réglementation qui définit les éléments de base du régime de réglementation de la CCSN et les politiques fondamentales les étayant. La CCSN disposera ainsi d'une structure logique et concertée pour déterminer et élaborer les documents voulus, de façon uniforme et cohérente, dans tous les domaines de sa compétence et établir l'ordre de priorité de leur production.

Mesures et échéancier

?? La CCSN aura achevé son cadre de réglementation et ses politiques fondamentales; elle aura établi quelles politiques, normes et guides connexes sont nécessaires et dans quel ordre ils doivent être produits.

Septembre 2001

- ?? Toutes les politiques et normes clés seront en place.
Mars 2003
- ?? Tous les guides clés seront publiés pour consultation publique.
Mars 2003

27.28 Recommandation du BVG

[La CCSN] devrait également mettre en oeuvre sa politique d'application et de conformité.

27.28 Réponse de la CCSN comprise dans le rapport du BVG

On compte au nombre des activités en cours un programme complet de mise en oeuvre de la politique d'application et de conformité.

27.28 Plan d'action de la CCSN

La CCSN a élaboré un programme de conformité qui, tout en s'appuyant sur les activités de conformité que la Commission de contrôle de l'énergie atomique a menées pendant son long régime de réglementation, lui permet d'exercer sa fonction de conformité de façon plus moderne, transparente et prévisible. Sa politique de conformité a été publiée pour consultation publique en mai 2000; la version finale paraîtra sous peu. Un aperçu du programme de conformité a été publié en mai 2000; le manuel de programme pour la CCSN est presque achevé. La mise en oeuvre de la politique et du programme d'application et de conformité est bien engagée dans tous les domaines pour lesquels la CCSN a compétence.

Mesures et échéancier

- ?? La politique de conformité de la CCSN sera publiée et la période d'utilisation provisoire du manuel de conformité sera achevée.
Mars 2002
- ?? Tout le personnel concerné aura reçu la formation relative au programme de conformité, et la documentation nécessaire aura été complétée.
Fin de 2002

Gestion des ressources humaines

27.40 Recommandation du BVG

La CCSN devrait élaborer un processus de planification des ressources humaines qui lui permette de chiffrer les ressources internes présentement disponibles et les besoins prévus, de préciser les taux d'attrition antérieurs, présents et prévisibles, et d'évaluer les incidences des diverses politiques sur la répartition et les mouvements de personnel. Elle devrait mettre à jour régulièrement le plan des ressources humaines et le relier à l'administration et à la tenue d'un plan officiel de recrutement.

27.40 Réponse de la CCSN comprise dans le rapport du BVG

La CCSN reconnaît que, par le passé, la planification des ressources humaines peut ne pas avoir été faite aussi rigoureusement qu'elle aurait pu l'être. Elle accepte l'objet de cette recommandation et elle a déjà mis en place un processus de planification des ressources humaines. Elle estime que son plan stratégique a été très clair sur ce point et elle va s'efforcer de renforcer les liens entre la planification des ressources humaines et les processus de planification stratégique, budgétaire et générale.

27.40 Plan d'action de la CCSN

La CCSN continuera d'améliorer la planification de ses ressources humaines, en mettant à profit le travail considérable qui s'est fait dans ce domaine au cours des deux dernières années. À l'instar d'autres organismes de réglementation de la sûreté et de la santé, la CCSN fait face à une pénurie de main-d'oeuvre parce qu'elle ne peut offrir des salaires à la mesure de ceux du secteur privé pour la main-d'oeuvre spécialisée dont elle a besoin pour réglementer le secteur nucléaire, que la main-d'oeuvre vieillissante pourraient compromettre la situation à long terme, et que les fonds nécessaires pour corriger énergiquement ces problèmes sont limités.

Ces problèmes ne sont pas uniques à la CCSN, mais la question du bassin limité de recrues qualifiées se fait sentir de façon aiguë dans le domaine nucléaire. L'absence de nouvelles installations nucléaires, en particulier, contribue à faire percevoir l'industrie nucléaire comme une industrie sans avenir. Ainsi, les étudiants n'envisagent pas de faire carrière dans l'industrie nucléaire et les universités n'offrent plus des programmes axés sur le génie nucléaire. L'absence d'un bassin de diplômés, l'étroit contrôle exercé des salaires dans la fonction publique et la concurrence acharnée venant des employeurs et organismes du secteur privé nucléaire compliquent considérablement les efforts de recrutement, de renouvellement et de maintien de l'effectif de la CCSN. Aux termes de la *Convention sur la sûreté nucléaire*, la CCSN s'est engagée à maintenir ses ressources à un niveau adéquat comme organisme de réglementation; elle consacre donc plus d'efforts et de ressources à la formation puisqu'elle ne peut attirer en nombre suffisant des spécialistes pleinement qualifiés.

Au cours des deux prochaines années, la CCSN axera ses efforts dans trois domaines où elle peut exercer une influence avec ses ressources limitées. En premier lieu, elle cherchera et appuiera par de nouvelles ressources des partenariats avec les universités et l'industrie pour renforcer les programmes d'enseignement du génie nucléaire, grâce à un partage des connaissances et de la documentation. En deuxième lieu, elle continuera de travailler avec le Conseil du Trésor pour stabiliser son financement à un niveau correspondant à ses responsabilités aux termes de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*. En troisième lieu, elle continuera d'établir des stratégies des ressources humaines qui sont propices au développement durable de sa main-d'oeuvre en améliorant ses pratiques de recrutement, de maintien de l'effectif et de planification de la relève.

La CCSN a déjà amélioré les rapports sur les postes vacants et la dotation qui sont destinés aux cadres supérieurs, achevé l'analyse démographique de son effectif de direction et complété un processus pour identifier les éléments de relève en vue de combler ses postes de direction. En outre, elle a élaboré et approuvé un programme pilote de stages pour la réglementation des centrales nucléaires.

Mesures et échéancier

- ?? Un nouveau programme d'orientation sera lancé.
Avril 2001
- ?? L'identification des éléments de relève pour les postes de gestion technique de premier niveau sera achevée
AOût 2001
- ?? Un plan complet des ressources humaines, intégrant diverses initiatives concernant le développement durable de la main-d'oeuvre, sera en place.
Septembre 2001
- ?? Un deuxième volet d'identification des éléments de relève pour combler les postes de direction sera achevé.
Décembre 2001
- ?? L'analyse démographique et de l'attrition du personnel de la CCSN sera achevée (commençant avec les postes de gestion technique de premier niveau).
Décembre 2001
- ?? Un projet pilote visant à fournir une formation approfondie aux nouveaux diplômés sera achevé.
Avril 2003
- ?? La CCSN continuera de chercher des moyens de stabiliser son financement au niveau nécessaire.
En cours

27.45 Recommandation du BVG

La CCSN devrait préciser les rôles et responsabilités en ce qui a trait à la planification et à l'intégration du rendement des titulaires de permis. Elle devrait les communiquer à son personnel et aux titulaires de permis.

27.45 Réponse de la CCSN comprise dans le rapport du BVG

La CCSN convient que, pour améliorer la responsabilisation et l'efficacité en matière de réglementation, elle doit s'appliquer à améliorer l'exercice des rôles et responsabilités en ce qui a trait à la planification et à l'intégration des activités de réglementation et de rapport des titulaires de permis. Elle prévoit de faire l'examen des rôles et des responsabilités, puis de communiquer le cadre de responsabilité qui en résultera et de le mettre en oeuvre.

27.45 Plan d'action de la CCSN

La CCSN examine les rôles et les responsabilités particulières des divisions opérationnelles pour savoir où apporter des ajustements en vue de mieux évaluer le rendement des titulaires de permis. Elle apportera ces ajustements et les communiquera à son personnel et à ses titulaires de permis. Pour améliorer l'efficacité et la planification en matière de réglementation, elle prépare un manuel des procédures à l'intention de tout son personnel concerné par la réglementation des centrales nucléaires. Le manuel précisera les rôles et les responsabilités des personnes participant à la réglementation des centrales nucléaires et leurs interactions. Il sera utilisé par l'ensemble du personnel chargé de réglementer les centrales nucléaires, à son administration centrale à Ottawa et dans les bureaux de centrale, et il fera parti des documents pour la formation des nouveaux employés se joignant à la CCSN.

Mesures et échéancier

- La CCSN passera en revue les rôles et les responsabilités de toutes ses divisions opérationnelles, les documentera pleinement et les communiquera à son personnel et à ses titulaires de permis.
Septembre 2001
- Un manuel des procédures sera utilisé par tout le personnel de la CCSN participant à la réglementation des centrales nucléaires.
Mars 2003

27.45 Recommandation du BVG

En outre, [la CCSN] devrait envisager de séparer le rôle de président de celui de premier dirigeant.

27.45 Réponse de la CCSN comprise dans le rapport du BVG

La séparation entre les rôles de président et de premier dirigeant n'est pas la solution que privilégie la CCSN pour résoudre certaines des questions soulevées. Toutefois, elle en tiendra compte lorsqu'elle étudiera les autres options.

27.45 Plan d'action de la CCSN

Un examen des responsabilités actuelles de premier dirigeant et président a été fait pour l'élaboration de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*. La nouvelle présidente et première dirigeante a assumé ses fonctions le 1^{er} janvier 2001. Aucun changement n'est actuellement prévu.